

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020



LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13
Annexe : État des résultats par projet	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Fédération franco-ténoise

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération franco-ténoise, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fédération franco-ténoise au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
16 juin 2020



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Ministère du Patrimoine Canadien	\$ 566,570	\$ 351,089
Société santé en français Canada	224,302	154,579
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	223,423	128,463
Ventes et services et autres (Note 12)	60,932	76,959
Organismes nationaux	37,292	41,796
Justice Canada	29,311	-
Amortissement des apports reportés	1,625	2,736
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	-	14,004
Cotisations	-	58
	<u>1,143,455</u>	<u>769,684</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	596,683	426,887
Honoraires	309,638	80,881
Déplacements	59,730	38,489
Frais d'activités	34,703	23,392
Entretien et réparations	29,638	38,464
Informatique	23,115	20,298
Services publics	22,521	23,581
Télécommunications	19,073	17,765
Fournitures et frais de bureau	16,769	26,077
Assurances	15,624	15,596
Amortissement des immobilisations corporelles	11,617	13,782
Publicité et promotion	11,233	6,523
Cotisations et abonnements	6,603	7,180
Intérêts sur la dette à long terme	2,401	2,751
Location de bureau	1,937	400
Intérêts et frais bancaires	1,652	1,537
Frais des bénévoles	1,367	500
	<u>1,164,304</u>	<u>744,103</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE POSTE	<u>(20,849)</u>	<u>25,581</u>
AUTRE POSTE		
Apport - annulation d'un élément de passif (Note 11)	<u>46,226</u>	<u>18,780</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 25,377</u>	<u>\$ 44,361</u>

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation	Non-grevé d'affectation	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	\$ 369,413	\$ -	\$ (83,340)	\$ 286,073	\$ 241,712
Excédent des produits sur les charges	(9,992)	-	35,369	25,377	44,361
Affectation d'origine interne	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 359,421	\$ -	\$ (47,971)	\$ 311,450	\$ 286,073

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2020

	ACTIF	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse (Note 3)	\$ 24,368	\$ 33,008	
Comptes à recevoir (Note 4)	155,669	118,794	
Taxe sur les produits et services	7,508	8,707	
Frais payés d'avance	<u>6,374</u>	<u>9,061</u>	
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	193,919	169,570	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	382,111	393,728	
FONDS EN FIDUCIE (Note 11)	<u>7,484</u>	<u>53,360</u>	
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 583,514</u>	<u>\$ 616,658</u>	
	PASSIF		
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 49,198	\$ 76,967	
Salaires et cotisations sociales à payer	52,709	36,960	
Intérêts à payer	77	99	
Revenus reportés (Note 9)	100,268	23,528	
Effets à payer (Note 7)	-	47,800	
Versements prévus sur les dettes à long terme (Note 8)	<u>29,197</u>	<u>28,394</u>	
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	231,449	213,748	
DETTE À LONG TERME (Note 8)	10,440	39,161	
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	22,691	24,316	
FONDS EN FIDUCIE (Note 11)	<u>7,484</u>	<u>53,360</u>	
TOTAL DU PASSIF	<u>272,064</u>	<u>330,585</u>	
	ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	359,421	369,413	
Actif net non-grevé d'affectation	<u>(47,971)</u>	<u>(83,340)</u>	
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>311,450</u>	<u>286,073</u>	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 583,514</u>	<u>\$ 616,658</u>	

Approuvé par les Administrateurs:

_____, Administrateur _____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapports aux charges	\$ 25,377	\$ 44,361
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(1,625)	(2,736)
Amortissement des immobilisations corporelles	11,617	13,782
Annulation somme à payer à une société à but lucratif contrôlée	-	(18,780)
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	<u>35,369</u>	<u>36,627</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	5,159	(2,182)
Subventions à recevoir	(42,034)	47,597
Taxe sur les produits et services	1,198	1,854
Frais payés d'avance	2,688	134
Comptes fournisseurs et charges à payer	(27,769)	14,621
Salaires et cotisations sociales à payer	15,749	(8,603)
Intérêts à payer	(22)	(41)
Effets à payer	(47,800)	-
Revenus reportés	<u>76,740</u>	<u>7,290</u>
	<u>19,278</u>	<u>97,297</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(27,918)</u>	<u>(27,452)</u>
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(8,640)	69,845
Encaisse au début de l'exercice	<u>33,008</u>	<u>(36,837)</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ 24,368	\$ 33,008

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Fédération franco-ténoise est un organisme sans but lucratif incorporé sous la Loi des sociétés des Territoires du Nord-Ouest. La Fédération oeuvre à promouvoir et représenter les intérêts de la population francophone des Territoires du Nord-Ouest. En vertu de son statut d'organisme sans but lucratif, la Fédération est exonérée des impôts sur le revenu.

La Fédération reçoit 89 % (2019 - 90 %) de son revenu annuel de sources gouvernementales. La Fédération dépend de ces subventions afin de maintenir ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Fédération ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les principales méthodes suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs à long terme ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les ventes et services et autres inclus des revenus de location constatés selon la méthode linéaire sur la durée des baux et les autres revenus inclus sont constatés à titre de produits quand il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, les services ont été rendus et le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 mars 2020

Immobilisations corporelles

- d) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	30%	Amortissement dégressif
Mobilier et agencement	20%	Amortissement dégressif
Bâtiment	5%	Amortissement dégressif
Oeuvres d'art	0%	Amortissement dégressif
Garage	5%	Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fédération, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats

Instruments financiers

- e) La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir et des fonds en fiducie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer, des intérêts à payer, de la dette à long terme et des fonds en fiducie.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Présentation des organismes contrôlés

- f) Azimut Communications et la Fondation franco-ténoise sont contrôlées par la Fédération franco-ténoise, ces deux entités ne sont pas consolidées dans les états financiers de la Fédération franco-ténoise car ils ont individuellement et globalement une importance relative négligeable en rapport aux activités de la Fédération. Les informations financières relativement à ces organismes sont présentées à la juste valeur à la note 13.

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Dépréciation

- h) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

Ventilation des charges

- i) La Fédération répartie les charges à chaque projet en déterminant la base appropriée pour l'imputation de chaque dépense et applique cette base de façon constante chaque année. Les dépenses tel que les salaires et les frais de bureau sont répartis selon les montants alloués par les bailleurs de fonds ainsi que du budget approuvé par le conseil d'administration.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - revenus reportés	\$ 100,268	\$ 23,528
Encaisse non-grevée d'affectations	<u>(75,900)</u>	<u>9,480</u>
	<u>\$ 24,368</u>	<u>\$ 33,008</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes clients	\$ 35,195	\$ 40,354
Subventions à recevoir	<u>120,474</u>	<u>78,440</u>
	<u>\$ 155,669</u>	<u>\$ 118,794</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>Cumulé</u>	<u>2020</u>
Matériel informatique	\$ 52,791	\$ 46,378	\$ 6,413	\$ 9,162
Mobilier et agencement	56,365	45,828	10,537	13,171
Bâtiment	245,967	148,886	97,081	102,191
Terrain	160,000	-	160,000	160,000
Garage	29,577	8,209	21,368	22,492
Oeuvres d'art	<u>86,712</u>	<u>-</u>	<u>86,712</u>	<u>86,712</u>
	<u>\$ 631,412</u>	<u>\$ 249,301</u>	<u>\$ 382,111</u>	<u>\$ 393,728</u>

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Fédération a un découvert bancaire autorisé de 60 000 \$, garanti par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières des Territoires du Nord-Ouest donnant au prêteur une sûreté réelle sur tous les actifs présents et futurs de la Fédération. Le découvert bancaire porte intérêt au taux préférentiel de la banque Royale du Canada majoré de 2 %. Aucun intérêt n'a été payé sur le découvert bancaire.

La Fédération possède deux cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 30 000 \$ et 5 000 \$ respectivement. Les cartes de crédit portent un taux d'intérêt de 19,99%. Aucun intérêt n'a été payé sur les cartes de crédit.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

7. EFFETS À PAYER

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Association franco-culturelle de Yellowknife	\$ -	\$ 37,595
Association franco-culturelle de Hay River	<u>-</u>	<u>10,205</u>
	<u>\$ -</u>	<u>\$ 47,800</u>

Les effets à payer ont été remboursés au cours de l'année (Voir note 11). Les associations franco-culturelle de Yellowknife et Hay River sont des associations indépendantes.

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dette à long terme, 3,42 %, remboursable par versements mensuels de 1 029 \$ incluant capital et intérêt, échéant le 15 février 2021, garanti par les bâtiments, le garage et le terrain ayant une valeur comptable nette de 284 683 \$	\$ 20,503	\$ 31,516
Dette à long terme, 3,28 %, remboursable par versements mensuels de 1 492 \$ incluant capital et intérêt, échéant le 15 avril 2021, garanti par les bâtiments, le garage et le terrain ayant une valeur comptable nette de 284 683 \$	<u>19,134</u>	<u>36,039</u>
	39,637	67,555

Moins la tranche échéant à moins d'un an

Paiements requis dans les 12 prochains mois	<u>\$ 29,197</u>	<u>\$ 28,394</u>
Dette à long terme	<u>\$ 10,440</u>	<u>\$ 39,161</u>

Le total des paiements réguliers requis à l'égard de l'emprunt susmentionné pour chacun des cinq prochains exercices est le suivant :

2021	\$ 29,197
2022	<u>10,025</u>
	<u>\$ 39,222</u>

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine Canadien	\$ -	\$ 634,220	\$ 566,570	\$ 67,650
Société Santé en Français	14,692	242,228	224,302	32,618
Immigration, Réfugiés				
Citoyenneté Canada	3,836	219,587	223,423	-
Centre communautaire	<u>5,000</u>	<u>-</u>	<u>5,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 23,528</u>	<u>\$ 1,096,035</u>	<u>\$ 1,019,295</u>	<u>\$ 100,268</u>

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés comprennent les fractions non amorties des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde d'ouverture	\$ 24,316	\$ 27,052
Montants amortis au revenu	<u>(1,625)</u>	<u>(2,736)</u>
Solde de fermeture	<u>\$ 22,691</u>	<u>\$ 24,316</u>

11. FONDS EN FIDUCIE

En 2018, les associations franco-culturelles de Fort Smith et d'Inuvik ont transféré leurs soldes bancaires à la Fédération franco-ténoise en fiducie jusqu'au temps que ces associations redeviennent actives. Le montant des fonds en fiducie à la fin de l'exercice sont les suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Association franco-culturelle d'Inuvik	\$ -	\$ 45,910
Association Francophone du South Slave	<u>7,484</u>	<u>7,450</u>
	<u>\$ 7,484</u>	<u>\$ 53,360</u>

Les associations franco-culturelle d'Inuvik et de Fort Smith sont des associations indépendantes.

Suite à la dissolution de l'Association franco-culturelle d'Inuvik, le conseil d'administration a décidé d'utiliser ses fonds afin de rembourser les effets à payer des associations franco-culturelle de Yellowknife et de Hay River (Voir note 7).

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

12. VENTES ET SERVICES ET AUTRES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus de location	\$ 39,409	\$ 53,253
Ventes et frais d'administration	16,490	21,960
Apports d'autres organismes	3,000	-
Remboursement des dépenses	<u>2,033</u>	<u>1,746</u>
	<u>\$ 60,932</u>	<u>\$ 76,959</u>

13. ENTITÉS APPARENTÉS

Le conseil d'administration de la Fédération franco-ténoise est le même que la Fondation franco-ténoise et Azimut Communications. La Fédération contrôle les activités et les plans stratégiques des deux entités. Voici un sommaire financier pour les exercices terminés le 31 mars 2019 et 31 mars 2020 de la Fondation franco-ténoise et Azimut Communications:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actif	<u>\$ 2,551</u>	<u>\$ 2,580</u>
Passif	2,000	2,000
Actif Net	<u>551</u>	<u>580</u>
	<u>\$ 2,551</u>	<u>\$ 2,580</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Produits	11	7
Charges	40	20
Autres	-	18,780
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(29)</u>	<u>\$ (18,793)</u>

Ces entités ne sont plus actives.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fédération, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Fédération est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients et les subventions à recevoir.

Risque de taux d'intérêt :

La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les dettes à long terme à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur.

Risque de liquidité :

La Fédération est exposée au risque de liquidité relativement aux comptes fournisseurs et charges à payer, aux salaires et cotisations à payer, aux intérêts à payer, à ses versements sur les dettes à long terme et au fonds en fiducie.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS PAR PROJET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Fonctionnement						Éliminations des transactions interne
	Immigration		Jeunesse		Justice		
PRODUCTS							Total
Ministère du Patrimoine canadien	566 570	\$	-	\$	-	\$	566 570 \$
Société santé en français Canada	-		-	-	224 302	-	224 302
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	-		223 423	-	-	-	223 423
Ventes et services (Note 13)	15 003		82 359	2 029	3 000	-	(41 460)
Organismes nationaux	2 750		-	34 542	-	-	60 932
Justice Canada	-		-	-	29 311	-	37 292
Amortissement des apports reportés	1 625		-	-	-	-	29 311
	585 948		82 359	225 452	34 542	227 302	1 625
							1 143 455
CHARGES							
Salaire et charges sociales	329 125		-	140 111	30 526	88 721	8 200
Honoraires	162 120		113	11 061	7 371	109 604	20 106
Déplacement	39 153		-	14 139	1 769	4 668	-
Frais d'activités	20 573		2 137	9 754	2 477	346	(583)
Entretien et réparations	315		29 323	-	-	1 891	(1 891)
Informatique	17 279		-	4 330	-	3 321	(1 814)
Services publics	-		22 521	-	-	2 766	(2 765)
Télécommunications	5 481		10 898	4 798	-	2 555	46
Fournitures et frais de bureau	7 512		6 202	2 015	36	4 673	(4 705)
Assurances	1 179		14 445	-	-	1 504	(3 670)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 617		-	-	-	-	(1 504)
Publicité et promotion	8 149		-	1 884	345	771	84
Coûts d'abonnement	6 553		-	50	-	-	-
Intérêt sur la dette à long terme	-		2 401	-	-	-	-
Location de bureau	11 084		-	7 903	-	5 867	875
Intérêts et frais bancaires	1 652		-	-	-	-	(23 792)
Frais des bénévoles	1 367		-	-	-	-	1 367
	623 157		88 040	196 045	42 524	226 685	29 311
							(41 460)
							1 164 304
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE POSTE	(37 209)		(5 681)	29 407	(7 982)	617	(20 849)
AUTRE POSTE	46 226		-	-	-	-	-
Apport - annulation d'un élément de passif							46 226
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 017		(5 681)	29 407	(7 982)	617	25 377 \$